

Art. 2. Les crédits ci-dessus mentionnés seront couverts au moyen de bons du trésor.

Art. 3. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Promulguons, etc.

Contre-signée par le ministre de l'intérieur,
M. ALP. VANDENPEERBOOM.

103. — 9 MARS 1867. — LOI ouvrant au département des travaux publics un crédit de 120,000 francs, pour l'acquisition et l'appropriation d'un immeuble destiné au logement et aux bureaux du directeur des contributions directes, douanes et accises, à Namur (1). (Monit. du 16 mars 1867.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert au département des travaux publics un crédit spécial de cent vingt mille francs (fr. 120,000) pour l'acquisition et l'appropriation d'un immeuble destiné au logement et aux bureaux du directeur des contributions directes, douanes et accises, à Namur.

Art. 2. Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1867.

Promulguons, etc.

Contre-signée par le ministre des travaux publics, M. JULES VANDERSTICHELEN.

104. — 10 MARS 1867. — LOI qui porte à 200,000 francs la dotation de S. A. R. le comte de Flandre (2). (Monit. du 23 mars 1867.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. La dotation annuelle de cent

cinquante mille francs allouée à S. A. R. le comte de Flandre, par la loi du 14 mars 1856, est portée à deux cent mille francs, à partir de la date de son mariage, avec réversibilité éventuelle, en cas de décès, jusqu'à concurrence de cinquante mille francs, au profit de sa veuve.

Art. 2. Le crédit alloué à l'art. 2 du budget des dotations de l'exercice 1867 sera augmenté conformément à l'art. 1^{er} de la présente loi.

Promulguons, etc.

Contre-signée par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORBAN.

105. — 11 MARS 1867. — LOI portant des mesures transitoires en faveur des élèves en médecine du premier et du deuxième doctorat qui ont été chargés d'un service public en 1866, à l'occasion de l'épidémie (3). (Monit. du 12 mars 1867.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Par dérogation à l'art. 23, § 2, de la loi du 1^{er} mai 1837 sur les jurys d'examen, les élèves en médecine du premier et du deuxième doctorat, qui ont été chargés en 1866 d'un service public à l'occasion de l'épidémie, et qui n'auraient pas subi leur examen à la seconde session de la même année ou qui y auraient échoué, pourront se faire inscrire devant les jurys combinés, à la session de Pâques de l'année 1867.

Les récipiendaires qui auront subi l'examen du premier doctorat, en exécution de la disposition qui précède, pourront ultérieurement se faire inscrire pour le second doctorat devant les

(1) Session de 1866-1867.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 23 janvier 1867, p. 111. — Rapport. Séance du 7 février, p. 138.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 28 février 1867, p. 571.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 2 mars 1867, p. XXIII.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 6 mars 1867, p. 94.

(2) Session de 1866-1867.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 26 février 1867, p. 206-207. — Rapport. Séance du 2 mars, p. 223.

Annales parlementaires. Discussion et adoption.

Séance du 2 mars 1867, p. 590.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 6 mars 1867, p. XXIII.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 6 mars 1867, p. 93.

(3) Session de 1866-1867.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs, texte du projet de loi. Séance du 26 février 1867, p. 207. — Rapport, séance du 1^{er} mars, p. 223.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 1^{er} mars 1867, p. 573.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 7 mars 1867, p. XXVIII.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 8 mars 1867, p. 113.